



DEUXIÈME AVIS PUBLIC
VENTE D'IMMEUBLES
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

PRENEZ AVIS que, lors de sa séance régulière du 22 avril 2025, le conseil municipal a adopté une résolution ordonnant à la soussignée de vendre à l’enchère publique, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les immeubles désignés ci-dessous et sur lesquels il est encore dû des taxes.

Cette vente aura lieu le **11 juin 2025 à 10 h 30 au Complexe Roméo-V.-Paternaude** situé au 135, chemin Haendel, à Candiac.

Un immeuble sera toutefois exclu de la vente à venir si toutes les taxes, les intérêts et les autres frais dus sur cet immeuble sont entièrement acquittés avant le moment prévu pour la vente.

Ces immeubles seront vendus avec les bâtisses et les dépendances dessus construites, tels quels, sans aucune garantie, notamment de contenance, de la qualité du sol ou des bâtiments, s’il y a lieu, ou contre les vices cachés, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes les affectant, ou pouvant les affecter, ainsi qu’à toutes déclarations de copropriété.

Le prix d'adjudication des immeubles sera payable immédiatement. Seuls les paiements comptants, par chèque certifié fait à l’ordre de la Ville de Candiac ou par un effet de paiement offrant les mêmes garanties, seront acceptés. De plus, la Ville percevra les taxes de vente fédérale et provinciale, si applicables.

L’adjudicataire devra produire les documents suivants :

- Personne physique :
 - document avec photo attestant de son identité, de la date et du lieu de sa naissance (permis de conduire, carte d’assurance maladie ou passeport)
 - procuration si elle veut enchérir pour une autre personne physique
- Personne morale :
 - copie de son certificat de constitution
 - copie de la dernière déclaration annuelle produite auprès du Registraire des entreprises (compagnie provinciale) ou le dernier rapport annuel produit auprès d’Industrie Canada (compagnie fédérale)
 - résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir pour la personne morale lors de la vente

Le propriétaire dont l’immeuble sera vendu pourra, en tout temps durant l’année qui suit la date de l’adjudication, racheter l’immeuble vendu.

Les immeubles ci-dessous désignés font partie du **cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie**.

Propriétaires	Numéros de lots	Matricules et adresses
Mohamed Nabih Gueye	2 093 822	0227-76-0289-8-000-0000 163, boulevard Champlain
Li Ping Qiu Yi Wei Liu	6 337 664 6 337 669 6 337 670 6 337 671	0328-62-5280-8-001-0006 227, rue d'Ambre
9361-4048 QUEBEC INC.	6 364 984 6 364 991	0328-75-5283-4-009-0001 128 à 132 rue d'Émeraude
9361-4048 QUEBEC INC.	6 364 990 6 364 991	0328-75-5283-4-009-0007 92 à 96 rue d'Émeraude
Jean Lavallée Succession de feue Hannelore Rust	2 095 763	0427-18-0542-8-000-0000 16, avenue d'Aberdeen

Les frais de ce deuxième avis sont à la charge des propriétaires concernés.

Candiac, le 14 mai 2025

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques